

Respect et loyauté

Le bas peuple de l'Education Nationale, c'est-à-dire, les enseignants, les agents administratifs et les TOS de catégorie B et C sont à l'occasion rappelés à l'ordre pour avoir manqué de respect à leur hiérarchie.

Manque de respect ?

Il est, hélas, fréquent qu'un chef d'établissement soit plus arrogant qu'efficace dans la conduite d'un établissement, qu'un gestionnaire soit incompetent, parce qu'il n'a reçu aucune formation, dans la manière de diriger un service, qu'un inspecteur pratiquant ce qui peut s'appeler « l'inspection participative » critique âprement les méthodes pédagogiques d'un enseignant tout en se réservant le droit auprès d'un autre de les vanter parce que cet autre ne les pratique pas ...

Comme dans toutes les occurrences de la vie, y compris professionnelle, il y a d'heureuses exceptions. Mais le fait est que trop souvent un supérieur exige d'un subalterne le respect alors que lui-même n'a que mépris pour ce travailleur placé sous ses ordres et pour le métier qu'il exerce.

La chose se complique pour les TOS qui subissent l'autorité hiérarchique d'un chef d'établissement payé par l'Education Nationale quand eux-mêmes sont les salariés d'une collectivité territoriale, conseil général ou conseil régional, qui n'a (encore) aucune compétence pour contrôler le travail du chef d'établissement et de son gestionnaire. Si ces derniers demandent à la collectivité territoriale de prononcer une sanction contre un TOS prétendument irrespectueux, cette collectivité n'a pour preuve du soi-disant irrespect de son salarié que les assertions du chef d'établissement, assertions dont la collectivité territoriale ne peut ni vérifier la véracité, ni même en demander les preuves.

La balance est par trop inégale ... Osons le mot : elle est truquée.

Truquer une balance n'est-ce pas frauder ?

D'ailleurs cette notion de respect envers un supérieur hiérarchique est sujette à caution. En effet, un fonctionnaire, et un TOS est un fonctionnaire territorial, doit le respect au service public dont il est l'agent, comme tout usager de ce même service se doit de le respecter (par exemple, les parents ne doivent – ne devraient – pas soustraire leurs enfants à l'obligation scolaire) conformément à la loi. Mais rien dans le statut du fonctionnaire, qu'il soit en charge de donner des ordres ou qu'il soit celui qui en reçoit, n'oblige au respect ; c'est le devoir de réserve qui est exigé.

Encore y a-t-il beaucoup à dire sur ce devoir de réserve ... Sur quoi faut-il être réservé ? Cela implique-t-il le silence obligatoire ?

Au vrai, tout propos tenu en public qui met en cause la vie privée d'autrui, voire sa vie professionnelle, qui comporte dans son énoncé une dimension injurieuse, calomnieuse, diffamatoire, est une entorse au devoir de réserve et peut, et doit, être puni comme le prévoit la loi. Mais il est possible de dire dans le cadre d'une conversation au cadre restreint ou d'une information syndicale que tel personnel d'autorité ou d'exécution domine mal, et pourquoi, son sujet !

La chose se complique quand est substituée aux notions de devoir de réserve, imposé dans certaines limites au fonctionnaire, de respect qui n'est pas mentionné dans le statut des fonctionnaires, celle de loyauté.

D'ailleurs cette substitution se fait souvent dans l'équivoque : la loyauté est-elle synonyme de loyalisme ? Ou y a-t-il contamination sémantique des deux termes ?

Outre que le loyalisme a souvent une connotation historique dans le cadre de l'histoire particulière de l'Angleterre et des Etats-Unis, il induit plus un attachement à une structure politique établie ou à une autorité particulière qu'un attachement à des principes universaux.

La loyauté relève plus du caractère individuel d'une personne qui se comporte à l'égard d'autrui ouvertement et honnêtement, sans contrevenir aux codes sociaux.

Quoi qu'il en soit, derrière ces notions se profile la LOI, la LOI admise par tous et telle qu'elle s'exerce ou la loi passée qui garde ces fidèles, voire la loi particulière qui régit une réalité sociale particulière : la notion de privilège, de loi privée, affleure évidemment !

Envers quoi ou qui le fonctionnaire doit-il être loyal ?

Un fonctionnaire de la République dans l'exercice de sa fonction se doit d'être loyal envers les lois de la République (même si, à titre privé, en tant que citoyen et électeur, il adhère à des principes politiques différents ...), envers, par conséquent, le service public ou l'institution publique pour lesquels il travaille.

Cela l'oblige-t-il à être « loyal » envers sa hiérarchie si celle-ci, en son entier ou par certains de ses membres, contrevient à l'esprit républicain qui a présidé à l'établissement de l'institution dans lequel il sert ?

Si cela était vrai, le procès de Maurice PAPON n'eût pas été pensable, ni possible.

Certes, lorsqu'il redevint ministre de l'Education Nationale en 2000, après le renvoi de Claude ALLEGRE, Jack LANG a imposé un rapport quasi personnel entre le ministre et les chefs d'établissement des lycées et collèges. Beaucoup s'en sont accommodés sans broncher ... Cela valide-t-il pour autant cette subreptice translation de la loyauté envers l'Ecole de la République, ses principes, ses valeurs, ses missions, à une « loyauté » personnalisée envers un ministre ... Jack, Luc, François et les autres jusqu'à Vincent et Benoît ?

Un fonctionnaire qui signale à son chef de service une anomalie dans le fonctionnement du service public qu'il sert, est loyal. Le supérieur hiérarchique qui se refuse à vérifier la réalité de cette anomalie, pour l'infirmier ou la confirmer et, dans ce cas, à prendre les mesures pour la corriger, est déloyal envers le service public qui l'emploie, envers la République qui lui a confié une mission, envers son subalterne qu'il méprise et dont il conteste la compétence.

Qui de la loyauté ou de la déloyauté l'emportera ?

Sur la balance truquée et frauduleuse, il est clair qu'elle penchera du mauvais côté ...

Mais une balance ça se corrige, ça se répare, ça se ré-étalonne aux normes prévues par la LOI.

Dans ce cas, elle ne penchera plus du mauvais côté, celui de la déloyauté !